



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine  
Ce document n'a pas de valeur officielle.

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJETS DE RÈGLEMENT URB-02-08 ET URB-03-12**

**MARDI 5 OCTOBRE 2021, 18 H 45  
SALON ARNOLD MCLEAN**

- **Projet de Règlement URB-02-08** modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats » concernant l'ajout et la modification de certaines définitions ainsi que certaines modifications concernant les équipements de piscine et les plongeurs

**OBJET** : Ce Règlement a notamment pour objet d'ajouter et modifier certaines définitions ainsi que d'ajouter la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour les équipements de piscine et les plongeurs.

- **Projet de Règlement URB-03-12** modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant les dispositions relatives aux piscines résidentielles

**OBJET** : Ce Règlement a notamment pour objet d'ajouter et modifier certaines définitions ainsi que d'ajouter la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour les équipements de piscine et les plongeurs.

### **ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021, 19 H  
CENTRE CULTUREL LAURENT G-BELLEY**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE – Séance ordinaire du 14 septembre 2021
4. PRÉSENTATION DES COMPTES
  - 4.1. APPROBATION des comptes payés et à payer – Période du 15 septembre au 5 octobre 2021
5. COMITÉS ET COMMISSIONS
  - 5.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS
7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
  - 7.1. ADOPTION – Règlement URB-02-08 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats » concernant l'ajout et la modification de certaines définitions ainsi que certaines modifications concernant les équipements de piscine et les plongeurs
  - 7.2. ADOPTION – Règlement URB 03 12 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant les dispositions relatives aux piscines résidentielles



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine  
Ce document n'a pas de valeur officielle.

## 8. RÉSOLUTIONS

### 8.1 Direction générale

- 8.1.1 PERMANENCE – Mme Annie Carbonneau – Directrice adjointe au Service des finances et trésorerie
- 8.1.2 PERMANENCE – Mme Xiaofen Grenier – Technicienne comptable aux comptes payables
- 8.1.3 EMBAUCHE – Mme Claudia Trottier – Technicienne en génie municipal – Grade 1

### 8.2 Direction des communications et relations citoyennes

### 8.3 Direction des finances et trésorerie

- 8.3.1 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses du 1er janvier 2021 au 20 septembre 2021
- 8.3.2 RENOUVELLEMENT – Entente de tarification bancaire avec la Banque Nationale

### 8.4 Direction de l'urbanisme et de l'environnement

### 8.5 Direction des travaux publics et infrastructures

### 8.6 Direction des loisirs et de la culture

- 8.6.1 AUTORISATION SIGNATURE – Entente avec le Club de soccer Lorraine-Rosemère pour les saisons 2021 à 2023

### 8.7 Direction des services juridiques et du greffe

- 8.7.1 AUTORISATION – Demande de subvention – Programme soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Projet de coopération intermunicipale avec Saint-Eustache pour la dématérialisation des documents municipaux
- 8.7.2 MANDAT – Cabinet d'avocats Bélanger Sauvé – Actes 25 813 244 et 25 813 246, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

### 8.8 Sécurité publique

- 8.8.1 AUTORISATION SIGNATURE – Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville – Terme 2023-2033

## 9. RÉSOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI

## 10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS <sup>i</sup>

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

<sup>i</sup> En plus de pouvoir être présent lors de la séance et intervenir directement lors de la période de questions, les citoyens peuvent également poser leur question par courriel à l'adresse [greffe@ville.lorraine.qc.ca](mailto:greffe@ville.lorraine.qc.ca) jusqu'à 19 h le jour de la séance (soit mardi 5 octobre 2021 à 19 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.